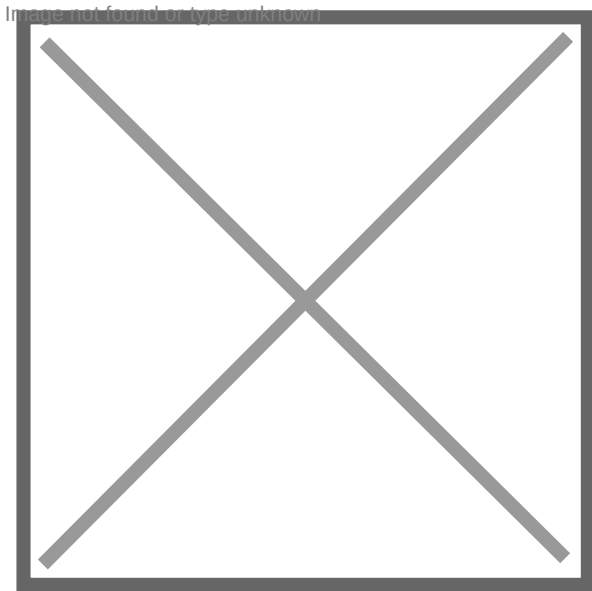




Recouvrement de creance sur credit revolving

Par **setelboudour_old**, le **25/10/2007** à **19:21**

en aout 2002, je me suis retrouvée interdit bancaire par un organisme qui me réclamait la totalité de la somme empruntée avec mon conjoint, et comme à cette époque, je n'ai pu les rembourser en tant et en heure suite à ma séparation il y a eu des intérêts, etc... depuis j'ai remboursé dans l'intégralité.

Mon interdit bancaire a duré jusqu'en février 2007.

Aujourd'hui, je reçois un appel pour un recouvrement d'un autre organisme qui me réclame 1223 € et intérêts compris pour une somme empruntée en 2000.

Ont-ils le droit de réclamer 7 ans après alors que j'ai été interdit bancaire ? Je pensais que l'interdiction bancaire de 5 ans couvrait pour toutes les dettes dues et que l'on ne pouvait pas me réclamer quoi que ce soit ?

J'avais déménagé et ils n'avaient pas ma nouvelle adresse.

répondez moi c'est urgent - merci d'avance